



Plan de protection concernant le centre de badminton B4L Fondation sous COVID-19

Explications générales

Le plan de protection ci-après décrit les consignes auxquelles le centre de badminton B4L va se conformer selon l'ordonnance 2 COVID-19. Ces consignes s'adressent au comité de B4L Fondation et au comité du club de Badminton Lausanne Association et ces membres, ainsi qu'aux abonnés et clients (joueurs de badminton) du centre.

Les règles, procédures et instructions sont conformes aux directives officielles et sont complétées par nos recommandations.

Notre message au public: «Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les directives et nous nous comportons de manière exemplaire.

Bases légales

Ordonnance 2 COVID-19 2 (818.101.24)

<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20200744/index.html>

Actualité

Les mesures de protection seront continuellement adaptées et remises à jour en phase avec l'ordonnance COVID-19 en vigueur et les consignes correspondantes du Conseil fédéral.

Version actuelle: 1.0, 30 avril 2020

Mesures de protection

Les mesures de protection visent à prévenir la propagation du virus.

Version: 1^{er} mai 2020

- 1.1. **Personne mandatée COVID-19** qui prodigue des conseils aux membres/clients
- 1.2. Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSP et **nettoyage des installations**
- 1.3. **Espacement social** (au moins 2 mètres entre toutes les personnes ; 10 m² par personne ; pas de contact physique)
- 1.4. Groupes de **cinq personnes** au maximum selon la réglementation officielle en vigueur et **utilisation correspondante des installations**
- 1.5. **Enregistrement** des joueurs de badminton pour le **traçage** d'éventuelles chaînes d'infection
- 1.6. Personnes présentant des **symptômes de maladie** doivent respecter les consignes spécifiques de l'OFSP
- 1.7. Personnes de +65 ans.
- 1.8. **Information** des joueurs de badminton et autres personnes concernées sur les consignes et les mesures



1.1 Personne mandatée COVID-19

- Le centre mandate en tant que personne responsable Covid 19, Mme Dominique Rod

1.2 Règles d'hygiène et de nettoyage

Hygiène des mains

- Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent régulièrement les mains. Désinfection obligatoire à l'entrée du centre et après son heure de jeux ainsi que dans les wc. Des sprays désinfectants sont mis à la disposition de nos clients dans tous le centre

Nettoyage

- Nettoyage régulier et approprié des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.
- Sprays désinfectants et papier ménage seront à disposition dans tous les wc afin de pouvoir désinfecter les lunettes des wc et poignées de porte.
- Les poubelles sont retirées ou fermées. Chacun ramène ses détritus à la maison.
- Le système d'eau potable doit être rincé avant la remise en service.
- Les portes d'entrée du centre seront ouvertes en permanence afin de réduire au maximum les contacts
- Les balais sur les courts seront enlevés (seul le personnel du centre pourra les utiliser en désinfectant le matériel).

1.3 Eloignement social

Distance

- Sur les installations, il doit y avoir 10 mètres carrés par personne, et une distance de 2 mètres entre les personnes doit être respectée.
- Séparation par des paravants pour l'entrée et la sortie de nos clients avec fléchage. Marquage au sol des distances à respecter jusqu'à la réception.
- 2 mètre entre les bancs des joueurs.
- Seuls les simples sont autorisés. Exception pour membres d'une même famille et les cours privés (1 entraîneur + max 4 élèves.
- Les terrains seront séparés par des bâches latérales afin d'éviter tout contact avec le court voisin.

Réservation de courts

- La réservation des courts se fera par internet et par téléphone. Les coordonnées (nom, prénom et téléphone) des personnes présentes sur le terrain seront identifiable à tout moment. Aucune location ne sera prise sans identification.



- Réservation des terrains pour 1 heure avec un temps réel de jeux de 50 min pour nos clients. Ceci afin d'éviter le croisement des joueurs.

1.4 Limitation de la taille de groupes & utilisation des installations

Taille des groupes

- Les groupes de plus de cinq personnes sont interdits.

Installations et courts

- Les courts de badminton, les WC sont ouverts.
- Les vestiaires et les douches restent fermés.

Buvette

- Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants.
- Zone buvette délimitée et table à 2 mètre de distance. Pas plus de 4 personne par table.

1.5 Enregistrement et traçage

- Nos clients seront tous répertoriés dans notre système de réservation Déciplus. Nom, prénom et no de téléphone de chaque joueur présent sur le terrain

1.6 Personnes particulièrement vulnérables et personnes présentant des symptômes de maladie

- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

1.7 +65 ans

- Une plage horaire de 9h00 à 11h00 le lundi et vendredi sera réservé aux séniors de +65 ans. Bien entendu, il est vivement déconseillé aux groupes à risque de venir au centre.

1.8 Obligation d'informer

- Les "Directives et recommandations pour les joueurs de badminton dans notre centre seront communiquées à tous les abonnés/clients par mailling et seront être affichés centre de façon visible.
- Affichage de l'OFSP « Voici comment se protéger »



- La personne mandatée COVID-19 (Mme Dominique Rod) du centre sera le point de contact pour toutes les questions des abonnés/clients. Ses coordonnées seront également communiquées.

2. Directives et recommandations pour les joueurs de badminton

Principes fondamentaux

En plus des mesures de protection spécifiques au centre B4L Fondation énumérées au point 1.0, voici le plan de protection que les **joueurs de badminton doivent respecter**.

- 2.1 **Acceptation et respect** par le joueur de badminton de toutes les mesures de protection prescrites par le centre B4L Fondation.
- 2.2 Application des **règles d'hygiène** de l'OFSP et concernant le **nettoyage de l'installation**
- 2.3 **Réservation d'un court à l'avance** avec indication des coordonnées personnelles pour le traçage d'éventuelles chaînes d'infection et **durée minimale de séjour** sur les installations.
- 2.4 **Eloignement social** (au moins 2m de distance entre toutes les personnes; 10m² par personne; pas de contact physique)

2.1 Respect des mesures de protection

- En réservant et en confirmant sa réservation d'un court, le joueur accepte les mesures de protection définies.
- Il incombe aux parents de veiller au respect strict des directives par leurs enfants et adolescents.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Hygiène des mains

- Il faut se laver les mains avant et après avoir joué au badminton.
- Tous les joueurs devraient dans la mesure du possible prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie. Mais des désinfectants seront mis à disposition par le centre à tous les étages.
- On renonce à la traditionnelle poignée de main de fin de partie.

Autres règles d'hygiène / volants

- Les joueurs n'échangent aucun objet.
- Chaque joueur de badminton amène ses propres volants ou peut en acheter sur place.
- Pour éviter une éventuelle contamination par les volants nous recommandons d'utiliser des volants marqués (ex :une plume de couleur ou initiale ou volants plastique de couleurs différentes). On évite ainsi de toucher avec la main les volants de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres volants. On peut redonner au partenaire ou voisins les volants qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.

www.b4l-fondation.ch – info@b4l.ch - Tél : 021/624.22.21

Ch. du Viaduc 12, 1008 Prilly



Nettoyage des installations

- Chacun ramène ses détritrus à la maison.

2.3 Réservation de court et durée de séjour

Réservation et paiement des courts

- Pour réserver et confirmer une plage horaire de jeu, les joueurs doivent utiliser leurs coordonnées personnelles.
- Le paiement pourra être effectué par carte ou twint.

Durée de séjour

- Les joueurs peuvent accéder aux installations au max. 3 minutes avant le début de leur heure de jeu.
- Les joueurs doivent quitter les installations au max. 3 minutes après la fin de leur heure de jeu.

2.4 Eloignement social

- Les règles de l'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale 2 mètres ; pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de badminton à tout moment.
- **B4L Fondation autorise uniquement des simples, étant donné que la distance sociale est difficile à toujours respecter en double. (sauf exception famille : parents avec enfants)**

3. Directives et recommandations pour l'enseignement du badminton

B4L Fondation accueille sous son toit le club Badminton Lausanne Association. Celui-ci se pliera aux directives édictées ci-dessus.

3.1 Responsabilité

- Il incombe à Badminton Lausanne Association de se plier aux directives recommandées par Swiss badminton concernant la dispense des cours collectifs plaisir et compétition.
- Une personne responsable Covid-19 pour BLA devra être annoncée à la Direction du B4L Fondation et auprès de Swiss badminton.
- Une présentation du plan de protection concernant Badminton Lausanne Association devra être présentée auprès de Swiss badminton et auprès de B4L Fondation.
- Les membres du club devront être informés des directives à suivre dans le centre de B4L Fondation.

www.b4l-fondation.ch – info@b4l.ch - Tél : 021/624.22.21

Ch. du Viaduc 12, 1008 Prilly

4. Directives et recommandations pour les collaboratrices et collaborateurs du centre

- Toutes les exigences du Conseil fédéral doivent être respectées. (Distance, mesures d'hygiène).
- Seule une personne travaille à la réception. Si une deuxième personne est sur place respecter les distances de sécurité.
- Désinfection de sa place de travail (caisse, ordinateur, etc) dès la prise de son poste ainsi qu'à la fin.
- Transmission des infos par mail ou en direct à 2m de distance avec la collègue qui reprend son poste.
- Nettoyage des mains régulier
- Plexiglas de protection à la réception.
- Mise à disposition de désinfectant pour les mains, masques, gants.
- Si un collaborateur est malade, il en informe au plus vite la responsable Covid 19.
- Formation et information par la responsable du centre(Covid 19) .
- Informer la clientèle sur les règles de protection du centre.

Ce document a été établi par le Centre de badminton B4L Fondation

Ce document a été transmis à tous les membres et clients.

Le représentant COVID-19, date et signature : _____

Prilly, le 2 mai 2020

